

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

21 DEC. 2012

N° 5 - 221 / 2012 : TARIF DES MÉDIATHÈQUES - MODIFICATION

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2012 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Marie-Pierre GRANIER, Michel FOURNIALS, Naima MARENGO, Dominique BILLET, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christlan CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Jean-Marie COUDERC, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Ellane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2012**N° 5 – 221 / 2012 : TARIF DES MÉDIATHÈQUES – MODIFICATION**

Pilote : Direction générale des services

Autres services concernés : Finances et Budget
Affaires juridiques et marchés publics
Réseau des médiathèques

Monsieur Claude JULIEN, rapporteur,

Le conseil communautaire dans sa séance du 10 avril 2012 a validé la révision de la grille tarifaire des médiathèques de l'Albigeois dans un souci d'harmonisation entre les différents sites, des simplifications pour les usagers, et d'amélioration de l'offre au public.

Cette nouvelle grille tarifaire permet désormais aux usagers de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de bénéficier de l'ensemble de l'offre des quatre médiathèques, y compris l'accès au médiabus, avec un abonnement annuel (10 €) et une carte unique (2 €) au moment de l'acquisition de la carte.

La grille tarifaire adoptée lors de la séance comportait une erreur puisqu'un tarif était associé à la vente de DVD d'occasion et au remplacement de boîtiers DVD endommagés alors que les médiathèques ne procèdent pas à ces ventes.

Il vous est proposé d'adopter la grille tarifaire modifiée.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

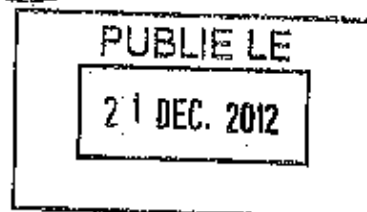
DÉCIDE d'approuver la grille tarifaire complétée ci-annexée qui en découle.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2012,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



Service	Habitants de l'agglomération	Hors agglomération
Délivrance de la carte	2,00 €	
Rédition de la carte	6,00 €	
Inscription annuelle pour les particuliers	10,00 €	30,00 €
Inscription annuelle pour les mineurs, apprentis, étudiants ou titulaires de la C.M.U.	Pris en charge par la collectivité sur présentation des justificatifs	
Inscription annuelle pour les collectivités	Gratuit sans multimédia	20,00 € sans multimédia
Inscription temporaire (1 mois)	Sans objet	10,00 €
Offre promotionnelle pour les nouveaux arrivants	Six premiers mois offerts par la collectivité	
Livraison à domicile	20,00 €	60,00 €
Pénalité forfaitaire pour retard supérieur à 1 mois	5,00 €	
Document perdu ou détérioré	Remplacement ou valeur de rachat au prix public, incluant les droits de diffusion et/ou de prêt	
Pièce de jeu perdue ou détériorée	5,00 € ou remplacement à l'identique	
Boîtier de CD, pochette de partition	0,50 € ou remplacement à l'identique	
Mise à disposition d'une salle heure ½ journée journée	☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 75 €	
Mise à disposition de l'auditorium - heure - ½ journée - journée	REÇU LE 21 DEC. 2012 PREFECTURE DU TARN • 50 € • 100 € • 150 €	
Anniversaire	34,50 € pour un groupe de sept enfants de 6 à 11 ans (réservation obligatoire), limité à un minimum de 5 et un maximum de 15 - Enfant supplémentaire : 3 €	
Mise à disposition horaire d'un(e) bibliothécaire	34,50 € pour prestation de formation ou d'animation auprès d'une structure associative ou publique	
Utilisation d'Internet	Inscrits	Gratuit avec limitation horaire
	Non inscrits	2,5 €/h avec limitation horaire

Impression ou photocopie	Noir et blanc	A3 : 0,20 €
		A4 : 0,10 €
	Couleur	A3 : 0,40 €
		A4 : 0,20 €
Reproductions sous format numérique	Images numériques : 10,00 € ; Pages numériques : 2,00 €	
Droits de diffusion	Dans le texte : 20,00 ; En couverture : 55,00 + 100 % au-delà de 3 000 exemplaires ; + 200 % au-delà de 10 000 exemplaires	

Tarifs applicables lors de la vente de livres d'occasion

Gros volumes d'occasion : encyclopédies, séries, livres d'art ...	2 € le volume
Moyens volumes d'occasion : romans, livres, documentaires, bandes dessinées	1€ les 3
Petits volumes d'occasion : poches, revues, albums...	1 € les 5
Cd d'occasion	1 € l'unité

Dispositions spécifiques

Les agents des établissements de lecture publique sont chargés de l'application du règlement, sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique.

En cas de litige, le lecteur devra adresser une réclamation écrite à Monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Tout lecteur ne respectant pas ce règlement se verra retirer l'usage de sa carte.